

Commission de régulation de l'énergie

Délibération du 23 juin 2011 portant vérification de la conformité du barème proposé par la régie de Villard-Bonnot au 1^{er} juillet 2011 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010

NOR : CREE1116697V

Participaient à la séance : M. Philippe de LADOUCETTE, président, MM. Olivier CHALLAN BELVAL et Frédéric GONAND, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par la régie de Villard-Bonnot d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1^{er} juillet 2011. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par la régie de Villard-Bonnot

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1^{er} avril 2011, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Villard Bonnot depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,368 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 29 décembre 2010 fixe la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Villard-Bonnot, qui s'approvisionne au tarif STS de GDF Suez.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} avril 2011 et le 1^{er} juillet 2011 correspond à une hausse de 0,368 c€/kWh.

3. Conclusion

La CRE constate que le barème déposé par Villard-Bonnot est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010.

La présente délibération sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 2011.

Pour la Commission de régulation de l'énergie :

Le président,
P. DE LADOUCETTE

A N N E X E

TARIFS DE VENTE DU GAZ NATUREL DE LA RÉGIE DE VILLARD-BONNOT APPLICABLES AU 1^{er} JUILLET 2011 (HORS TVA ET HORS CTA)

		TARIF RÉGIE EN VIGUEUR HORS CTA 1 ^{er} juillet 2011
Base	c€/kWh	7,03
	ABO €/mois	3,43
B0	c€/kWh	6,499
	ABO €/mois	3,43
B1	c€/kWh	5,145
	ABO €/mois	9,91
B2i	c€/kWh	5,096
	ABO €/mois	13,28

		TARIF RÉGIE EN VIGUEUR HORS CTA 1 ^{er} juillet 2011
B2S	c€/kWh hiver c€/kWh été ABO €/mois	5,131 4,603 56,53